

2017

Stappert
Annuel

SACD

Directeur de la publication : Pascal Rogard
Coordination : Catherine Vincent
Rédaction : Jean-Louis Blaisot et Catherine Vincent
Agence graphique : Le Goff & Gabarra

Les données clés SACD

Les auteurs
30 000
 auteurs ont bénéficié d'une répartition en 2017 (-3,3%)

L'action sociale
3,5 M€

L'action culturelle
6,2 M€
 affectations
 légales : 4,8 M€
 affectations
 volontaires : 1,4 M€

Perceptions / Répartitions
228,6 M€

perçus en 2017 (+1,8%)

Audiovisuel :

165,5 M€ (+3%). Cette progression provient notamment des plateformes digitales et opérateurs de vidéo à la demande, de la TNT, des chaînes thématiques ainsi que de la copie privée. Les chaînes historiques marquent le pas, notamment Canal+. De même, l'étranger baisse plus sensiblement (-16,5%) après les fortes hausses des années précédentes.

Spectacle vivant :

62,5 M€ (-2%). Cette baisse s'explique par une diminution globale des perceptions en France tant à Paris (-6,5%) qu'en régions (-3,4%). Elle est consécutive à la programmation moins importante de grosses productions et n'est pas compensée par l'augmentation des perceptions provenant de l'étranger.

216,4 M€

répartis en 2017 (+1,4%)

En progression par rapport à 2016, le niveau des répartitions représente toujours **95 % des perceptions de l'année**. Il suit la baisse des perceptions du spectacle vivant, et répercute, grâce à une accélération de leur cycle de gestion, les hausses des perceptions audiovisuelles, enregistrées en 2016 et 2017.

Sur 100 euros perçus par la SACD

10,94 € frais de gestion

89,06 € destinés à être répartis aux ayants droit

Sommaire

- 03. Les données clés SACD
- 05. Mot du président et du directeur général
- 1 La SACD, des auteurs au service de la création**
- 06. Le Conseil d'administration
- 07. La Commission de surveillance
- 2 Défendre, soutenir et accompagner les auteurs**
- 09. 2017 en bref
- 12. Défendre les auteurs en France et à l'étranger
- 3 Bilan d'activité et de gestion**
- 17. Promotions et adhésions 2017
- 18. Les perceptions en 2017
- 19. Les répartitions de droits aux auteurs
- 20. Une situation financière saine et solide
- 21. La contribution des auteurs au financement de la société
- 22. De nouveaux accords avec les utilisateurs du répertoire
- 24. Les chiffres clés de l'utilisation des œuvres du répertoire
- 25. La SACD, une société très contrôlée
- 4 Les actions sociales et de solidarité**
- 26. Les chiffres clés de l'action sociale en 2017
- 26. Les axes d'intervention
- 27. Participation aux organismes sociaux des auteurs
- 28. La fondation Paul Milliet
- 28. Auteurs Solidaires
- 5 Une forte implication dans le dynamisme culturel**
- 29. Les chiffres clés de l'action culturelle
- 30. Les actions en faveur de la création
- 31. Le budget de l'action culturelle
- 31. L'association Beaumarchais
- 32. Les Sujets à vif / Les Intrépides
- 33. Les prix 2017
- 34. Un artiste à l'école
- 35. César 2017 : le Dîner des Auteurs
- 6 Annexes**
- 36. Statistiques des perceptions
- 37. Répartitions de droits 2017
- 38. Compte de gestion de l'exercice 2017
- 40. Bilan au 31 décembre 2016
- 42. Organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives (2015 à 2017)
- 43. Extraits des rapports des commissaires aux comptes



Jacques Fansten
Président de la SACD



Pascal Rogard
Directeur Général de la SACD

Mot du président et du directeur général

Nous avons traversé une période pleine d'interrogations et nous savons encore peu de choses de la politique culturelle à venir. Des réflexions sont en cours, des réformes, des bouleversements se préparent. C'est notre rôle d'y représenter le point de vue des auteurs et de défendre de toutes nos forces la possibilité que des œuvres nouvelles et diverses puissent être créées, produites et représentées, autant que c'est celui de percevoir et répartir des droits.

Du côté des droits, les perceptions globales ont atteint le niveau record de 228,6 M€ et les droits répartis se sont élevés à 216,4 M€. Toutes les explications sont contenues dans ce rapport tout comme nos efforts en matière de gestion nous ayant permis de rembourser aux auteurs 11,5 % des retenues prélevées sur leurs droits. Ces efforts de gestion ont été salués dans le rapport de la Commission auprès de la Cour des Comptes qui, chaque année, contrôle l'ensemble des Organismes de Gestion Collective.

En 2017, nous avons poursuivi notre programme de modernisation et d'amélioration et, notamment, notre évolution numérique : nous avons mis en place des dispositifs permettant de mieux informer les auteurs sur leurs droits et de les payer plus rapidement, une simplification des déclarations des œuvres et des conditions d'adhésion.

Parallèlement, bien sûr, nous avons dû mener de nombreux combats.

En direction de l'Europe, d'abord. Nous nous sommes réjouis de l'adoption de la directive SMA, obtenue après de longues mobilisations, et grâce au soutien des autorités françaises : elle contient des avancées, comme l'obligation pour les plateformes par abonnement de proposer 30 % d'œuvres européennes et l'application du principe du pays de destination aux géants du net, pour la fiscalité comme pour les régulations. Mais nous attendons avec vigilance la future directive sur les droits d'auteur. Et nous nous battons, pour que soit enfin instauré, dans toute l'Europe, un droit, pour les auteurs, à une rémunération proportionnelle incessible sur toutes les exploitations digitales de leurs œuvres.

En France, nous restons présents sur bien des fronts. Nous vivons une période

cruciale pour l'audiovisuel, à commenter par la réforme annoncée du service public. Nous participons activement aux réflexions, avec la conviction profonde qu'il a besoin d'être rénové mais que, pour le conforter, il faut commencer par lui définir un sens et des missions. Face aux bouleversements et à une mondialisation des usages, il faut lui réinventer un rôle indispensable, notamment pour permettre une création qui ne soit pas seulement la réponse aux demandes du marché.

Ainsi, concernant le cinéma, il est urgent d'imaginer les évolutions qui éviteront aux règles qui l'ont sauvé pendant plus d'un demi-siècle de devenir obsolètes donc inopérantes. C'est le cas pour la chronologie des médias dont la négociation d'intérêt général reste bloquée par l'accumulation des intérêts particuliers.

Il nous faut, bien sûr, évoquer le conflit avec Canal+. Pour la première fois dans l'histoire de la télévision, un diffuseur a cessé de payer les droits d'auteur, malgré les contrats qui l'y obligeaient. Tout au long de l'année 2017, nous avons choisi, par solidarité, de procéder à des avances aux auteurs sur les droits qui leur étaient dus. Canal+ a fini par payer pour 2017 mais a dénoncé la quasi totalité des contrats qui nous liaient à partir de 2018, en exigeant une diminution supplémentaire à la baisse mécanique due au recul important du chiffre d'affaires. D'autres OGC ont accepté de négocier des conditions que nous refusons mais, conjointement avec l'ADAGP, nous avons choisi de ne pas céder. Depuis le début de l'année, la plupart des chaînes du groupe diffusent donc vos œuvres sans en avoir légalement le droit, en contravention avec le code de la propriété intellectuelle. Nous restons fermes et des négociations se poursuivent, dans un climat difficile dû à la violence des méthodes des dirigeants de Canal+.

Par contre, signe que des relations saines peuvent être instaurées avec des opérateurs, nous avons signé un nouveau contrat avec YouTube, un autre avec Altice Studio et SFR Play, comme avec Netflix. Des discussions sont en cours avec Amazon ou Facebook.

En ce qui concerne le spectacle vivant, la mise en place d'un observatoire que nous exigeons depuis longtemps est doréna-

vant prévue par la loi. Cet outil devrait nous permettre de disposer enfin d'éléments indiscutables en matière de diversité, de financement, de création et de circulation des œuvres. Et de pouvoir exiger le respect d'obligations légales de soutien aux auteurs vivants et aux œuvres francophones, ou sur la place des femmes.

Plus largement, nous portons aussi l'inquiétude partagée, face aux restrictions budgétaires des collectivités territoriales, d'un appauvrissement général des compagnies et de structures, donc d'un assèchement de la création. Il importe, et nous voulons y contribuer, de redéfinir pour notre pays un grand projet de démocratisation et de décentralisation culturelles.

Nous restons très actifs dans les combats pour le statut social des auteurs et avons beaucoup agi pour obtenir pour les auteurs une compensation à l'augmentation de la CSG. C'est fait, provisoirement, pour l'année 2018. Ce devrait devenir pérenne, dès le début 2019, si le précompte des cotisations AGESEA est mis en place, comme nous le réclamons depuis longtemps et comme cela est dorénavant prévu.

Notre politique d'action culturelle, financée par la copie privée, s'est développée en créant de nouveaux fonds d'aide aux auteurs dont le détail figure dans ce rapport annuel. Et notre fonds de dotation, Auteurs Solidaires a vu ses premiers projets aboutir et va pouvoir se développer dans les années qui viennent.

Ajoutons, bien sûr, la poursuite du combat pour la place des femmes que nous menons depuis longtemps. Nous sommes fiers d'avoir contribué à des évolutions, nous nous félicitons que des objectifs ambitieux aient été adoptés par les pouvoirs publics. De notre côté, nous avons lancé une charte d'engagements pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la diversité dans la culture, que nous proposons de signer aux élus comme aux responsables des lieux de culture.

Nous savons combien les enjeux de la culture et de la création sont essentiels dans un monde où tout change très vite. Nous redisons combien, au-delà de leurs talents et de leurs œuvres, la parole et la mobilisation des auteurs sont indispensables.

Jacques Fansten et Pascal Rogard

1

La SACD, des auteurs au service de la création

Par les auteurs, pour les créateurs



Le conseil d'administration est composé d'auteurs élus par les membres de la SACD. Il se réunit deux fois par mois, une fois en séance plénière et une autre en commissions spécialisées. Il décide, en accord avec le président et le directeur général, tous deux co-gérants, de la politique de la société.

Le Conseil d'administration

Président :

Jacques Fansten, télévision

Première vice-présidente :

Corinne Klomp, théâtre

Vice-présidents :

Brigitte Buc, théâtre

Gérard Krawczyk, cinéma

Laurent Lévy, télévision

Marie-Pierre Thomas, télévision

Catherine Verhelst, musique

Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin, danse

Frédéric Michelet, arts de la rue

Stéphane Piera, création interactive

Eric Rondeaux, animation

Alain Sachs, mise en scène

Jérôme Thomas, cirque

Catherine Tullat, radio

Administrateurs :

Marion Aubert, théâtre

Brigitte Bladou, théâtre

Sophie Deschamps, télévision

Luc Dionne,

Président du comité canadien (télévision)

Louis Dunoyer de Segonzac, musique

Laurent Heynemann, télévision

Caroline Huppert, télévision

Pascal Lainé, télévision

Christine Laurent, cinéma

Graciane Finzi, musique

Christine Miller, télévision

Blandine Pélissier, théâtre

Inès Rabadàn,

Présidente du comité belge (cinéma)

Jean-Philippe Robin, animation

Dominique Sampiero, cinéma

Alain Stern, télévision

Laurent Tirard, cinéma

Commission d'action sociale :

Brigitte Bladou, théâtre

Pascal Lainé, télévision

Christine Miller, télévision

Catherine Tullat, radio

Déléguées aux Prix :

Sophie Deschamps, théâtre

Christine Laurent, cinéma

Délégué aux Affaires Juridiques :

Georges Werler,

nommé directement par le conseil pour cette mission spécifique

Directeur général :

Pascal Rogard

Secrétaire général :

Patrick Raude

Le comité de direction

Sandrine Antoine, Jean-Louis Blaisot, Pierre-Emmanuel Bourgoïn, Anne Branchereau, Linda Corneille, Muriel Couton, Christophe Dubois, Marie-Noëlle Guiraud, Yves Le Coënt, Géraldine Loulergue, Véronique Perlès, Guillaume Prieur, Hubert Tilliet, Catherine Vincent, Frédéric Young.

Les comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'Assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada, sont renouvelés partiellement chaque année et participent à la définition de la politique générale de la Société et veillent à sa mise en œuvre sur leur territoire. Chaque président siège au Conseil d'administration de la Société.

Comité Belge

Présidente :

Inés Rabadán, télévision, cinéma

Vice-présidents :

Jean-Luc Goossens, cinéma, télévision

Gabriella Koutchoumova, chorégraphie

Membres :

Fred Castadot, cinéma, télévision

Jean-Benoît Ugeux, cinéma, télévision

Delphine Noels, cinéma, télévision

Véronique Jadin, cinéma, télévision

Isabelle Bats, dramatique, lyrique

Geneviève Damas, dramatique, lyrique

Jasmina Douieb, dramatique, lyrique

Virginie Strub, dramatique, lyrique

Barbara Sylvain, dramatique, lyrique

Ariane Buhbinder, dramatique, lyrique

Émilie Maquest, dramatique, lyrique

Valérie Lemaître, œuvres multimédia interactive

Layla Nabulsi, radio

Comité Canadien

Président d'honneur :

Gilles Carle

Président :

Luc Dionne, télévision

Vice-président :

Benoît Pilon, cinéma

Télévision :

Diane Cailhier,

Bruno Carrière,

Marie-France Landry,

Charles-Olivier Michaud,

Patrick Lowe.

Cinéma :

Denys Arcand,

Louis Bélanger,

Johanne Prigent.

Spectacle vivant :

Marie Chouinard,

Pierre-Michel Tremblay.

Comité exécutif :

Luc Dionne,

Benoît Pilon,

Patrick Lowe.

La Commission de surveillance

Rapporteure :

Christiane Spièro

Vice-rapporteuse :

Elizabeth Verry

Audiovisuel :

Elizabeth Verry, élue pour 2 ans

Christiane Spièro, élue pour 1 an

Spectacle vivant :

Cerise Guy, élue pour 3 ans

Anca Visdéi, élue pour 1 an

Les 6 autrices élues à la première Commission de surveillance ont des durées de mandat différentes, et ce afin de permettre un renouvellement annuel par tiers de ses membres : le mandat des deux auteurs élus dans chaque répertoire avec le plus grand nombre de voix est de 3 années, celui des 2 auteurs élus dans chaque répertoire avec le plus petit nombre de voix est d'une seule année et le mandat des 2 autres auteurs élus est de 2 années.

Charlotte Paillieux et Sandrine Ray, élues en juin 2017 à la Commission de surveillance, ont démissionné pour raisons professionnelles.

Rôle et missions

En application de l'ordonnance du 22 décembre 2016 relative à la transposition de la directive européenne du 26 février 2014 sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins, plusieurs réformes statutaires ont été présentées lors de l'assemblée générale du 15 juin 2017.

Parmi ces réformes figurait la création d'un nouvel organe statutaire, rendu obligatoire par l'ordonnance, dont le rôle est de surveiller l'activité des organes de gestion, d'administration et de direction.

C'est la Commission de surveillance.

Composée de 6 membres élus par l'Assemblée générale, elle possède une triple mission :

- > contrôler l'activité du Conseil d'administration et du directeur général, notamment dans la mise en œuvre des décisions prises par l'assemblée générale, en particulier les politiques générales adoptées par celle-ci en matière de répartition des droits, de déductions sur droits, d'investissement et de gestion des risques, et d'utilisation des sommes non répartissables.
- > exercer les compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée générale, notamment en matière immobilière (acquisition, vente d'immeubles et constitution d'hypothèques), en matière de création de filiale, d'opération de fusion, d'alliance et de prise de participations dans d'autres entités, et en matière de constitution de prêts, d'emprunt et autres garanties.
- > émettre un avis sur les refus opposés par les services de la SACD aux demandes de communication des auteurs membres.

Synthèse du rapport de la Commission de surveillance

Notre Commission de surveillance est née à l'issue de l'Assemblée générale du 15 Juin 2017. Les votes ayant voulu que les 6 membres formant cette première Commission soient exclusivement des femmes, le présent rapport sera accordé au féminin pluriel.

Pour celles d'entre nous qui n'avaient pas eu précédemment de responsabilités au sein de la SACD, il a fallu apprendre à connaître les différents services, leurs compétences, leur organisation et leur fonctionnement.

Quant à celles qui pensaient déjà bien connaître notre maison, une mise à niveau a aussi été nécessaire, car la SACD évolue et se restructure constamment.

Nous tenons d'ailleurs à remercier les directrices et directeurs de la SACD qui ont donné de leur temps pour nous informer et répondre à nos nombreuses interrogations ainsi que les efforts effectués pour rendre le site de la SACD et son portail destiné aux auteurs plus transparent et accessibles à tous.

Le préalable de notre action a donc été de dresser un état des lieux de la Politique Générale de la SACD au cours des dernières années. Nous avons vérifié si toutes les résolutions votées en Assemblée générale (AG) avaient bien été entreprises et se poursuivaient diligemment. Nous avons circonscrit le champ opératoire à la Politique Générale des trois dernières années. Nous avons tout spécialement veillé à ce que le Conseil d'administration et le Directeur général mettent en œuvre les résolutions votées par l'AG du 15 Juin 2017.

Selon l'article 33 des statuts, l'Assemblée générale délègue à la Commission de surveillance l'approbation de toute acquisition, vente et hypothèque d'immeubles, de tout prêt, emprunt et garantie d'emprunts ainsi que toute opération de fusion ou d'alliance avec d'autres organismes de gestion collective. Il en va de même pour toute création de filiale et toute acquisition ou participation dans d'autres organismes de gestion collective. À défaut d'acquisition au cours des douze mois écoulés, nous n'avons pas eu à intervenir dans ce domaine. En revanche, nous nous

sommes efforcées de bien cerner le patrimoine de la SACD. Autre compétence de la Commission qui n'a pas eu l'occasion de s'exercer jusqu'ici : nous devons émettre un avis sur les refus de communication de documents à des associés. Nous n'avons été saisies d'aucun refus de ce type.

Sur la Politique Générale de la SACD, aujourd'hui, presque toutes les résolutions adoptées au cours de l'exercice 2017/2018 ont été réalisées.

Nous avons regretté qu'après dissolution de la Commission de contrôle du budget, aucun auteur ne soit associé au contrôle et au suivi du budget. Suite à notre demande, le Conseil d'administration a créé en son sein une Commission de suivi du budget composée de 2 administrateurs (1 représentant du répertoire audiovisuel, 1 représentant du répertoire du spectacle vivant) et du Président de la SACD. Cette Commission ne s'est pas encore réunie à ce jour (création formelle lors du CA du 24 mai). Le budget 2018 approuvé par le CA de décembre 2017 n'a donc pas pu être examiné. Le fait est sans doute imputable au manque de temps, mais nous devons rappeler que la SACD est gérée par les auteurs pour les auteurs. Nous espérons donc que l'année 2018-2019 verra cette Commission, au sein du Conseil d'administration, prendre toute l'importance requise.

Cette observation est notre seule réserve sur un exercice qui nous a fait mesurer la célérité avec laquelle les politiques générales sont mises en œuvre et les efforts déployés à cet effet par les services concernés.

Concernant tout d'abord l'importante réforme statutaire votée par l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2017, toutes les modifications destinées à mettre les statuts de la Société en conformité avec la nouvelle législation, ont été effectuées.

Plusieurs documents sociaux et procédures de la SACD ont été modifiés et de nouveaux documents sociaux et de nouvelles procédures, désormais obligatoires, ont été élaborés.

Les trois politiques générales dont la SACD doit encore se doter

(politique générale de répartition des droits, politique générale de gestion des risques et politique générale d'investissement des droits) ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 14 avril dernier et seront soumises à l'Assemblée générale du 28 juin prochain.

Les autres modifications statutaires destinées à améliorer et à simplifier la gestion de la SACD ont été intégralement mises en œuvre. Les autres décisions ont été également mises en œuvre, notamment : la politique générale d'utilisation des sommes non répartissables (Résolution 6) ; la politique générale de déduction sur droits (Résolution 7).

Quant aux résolutions 8 à 13 concernant les barèmes de répartition des droits audiovisuels, elles ont été dûment mises en œuvre, à l'exception des résolutions 8 et 9 concernant l'Animation.

La Résolution 8 habilite le Conseil d'administration pour les œuvres télévisuelles d'animation à déterminer la part revenant à l'œuvre préexistante adaptée sous forme d'œuvre d'animation créée par la télévision, lorsque le titulaire des droits d'adaptation de cette œuvre est un auteur membre de la SACD. La Résolution 9 habilite le Conseil d'administration à définir, après consultation des instances professionnelles, des clés de partage entre scénaristes, graphistes, et réalisateurs d'œuvres audiovisuelles d'animation, créées pour la télévision et adaptées d'une œuvre littéraire préexistante, ainsi que la date d'entrée en vigueur des clés ainsi arrêtées, à charge pour le Conseil d'administration d'en rendre compte à l'Assemblée générale. A l'heure où nous écrivons ce rapport, les associations de scénaristes, de graphiste et de réalisateurs d'animation ne sont pas parvenues à un accord. Nous espérons vivement qu'elles sauront trouver rapidement une issue favorable.

Toutes les autres résolutions ont été effectuées. Voilà donc le bilan d'une année riche en réformes.

Défendre, soutenir et accompagner les auteurs

2017 en bref

86 %

d'auteurs satisfaits*

* Fin 2017, plus de 2 600 auteurs membres ont répondu à l'enquête de satisfaction sur la SACD. 86,6 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits des services de la SACD contre 85,5 % en 2014. Les auteurs se déclarant insatisfaits représentent 8,6 % des auteurs interrogés et les neutres, 5,2%.

Des auteurs de plus en plus engagés

Forte augmentation du nombre de sociétaires (+ 1 985) et sociétaires adjoints (+ 7 035) en 2017 grâce à la simplification des conditions d'accession au sociétariat voulue par le Conseil d'administration afin d'assurer une meilleure représentation de la diversité des auteurs. L'engagement se mesure : + 170 % de vote d'auteurs membres aux Assemblées générales de juin 2017.

Négocier au bénéfice des auteurs

Les droits de diffusion représentent une part importante de la rémunération des auteurs. Les accords entre la SACD et les diffuseurs ont donc un intérêt capital pour les créateurs. En 2017, plusieurs contrats ont été négociés ou renégociés directement par la SACD.

- > **YouTube-SACD-ADAGP** : janvier 2018
- > **SFR Play** : mars 2018
- > **Altice Studio** : mars 2018

La SACD a également défendu le point de vue et les intérêts des auteurs dans les accords de transparence négociés avec les producteurs audiovisuels et ceux relatifs au cinéma.

Groupe Canal+, une année sous tension

La SACD, fidèle à sa mission de défense des auteurs, met tout en œuvre pour défendre le statut et les droits des auteurs dans ce conflit. Fin 2016, le Groupe Canal+ a unilatéralement décidé de suspendre, au mépris de ses engagements contractuels, les paiements de droits au titre des contrats en cours en vue d'obtenir, en plus de la baisse mécanique liée au recul du chiffre d'affaires (-20%), une baisse supplémentaire - de l'ordre de -20% aussi - des droits versés aux auteurs pour la diffusion de leurs œuvres. Tous les éléments dont nous disposons sur l'utilisation du répertoire de la SACD démontrent au contraire que ces droits devraient être maintenus, voire augmentés selon les plateformes du groupe. Canal+ a réglé intégralement les droits 2017. Pour 2018, en l'absence de contrat, le groupe verse des « acomptes partiels » tout en faisant savoir à la SACD qu'il se réserve le droit d'en demander le remboursement.

Parité et diversité

L'édition bilan de la brochure *Où sont les Femmes ?* l'a montré, en cinq ans, la situation n'a que peu progressé. La brochure, créée par la SACD, a conduit à une prise de conscience générale et l'annonce d'actions concrètes de la part du ministère de la Culture.

- > La SACD lance la Charte Egalité et Diversité (janvier 2018)
- > Françoise Nyssen annonce un plan ambitieux en faveur de l'égalité Femmes/Hommes (février 2018)

Et le droit à rémunération des auteurs ?

Sur le plan européen, la SACD a largement animé le mouvement en faveur de la création d'un droit à rémunération aux côtés de la SAA (Société des auteurs de l'audiovisuel). Pétitions, relations parlementaires, argumentaires, mobilisation des auteurs... La CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) a, elle, lancé une campagne au niveau mondial. Les actions de pédagogie et d'explication se poursuivent.

De l'engagement en faveur des auteurs

Grâce notamment à la mobilisation de la SACD, les pouvoirs publics se sont engagés à compenser la hausse de la CSG pour les auteurs. La SACD s'est activement occupée de la mise en place de la régularisation des cotisations prescrites à l'assurance vieillesse.

Favoriser le dynamisme de la création

De nouveaux fonds, de nouvelles créations, de nouvelles œuvres ; tout pour aider au dynamisme de la création originale :

- > Fonds Création Séries France Europe, avec Arte (octobre 2017)
- > Fonds SACD – OCS Signature, première série Inédite (mars 2018)
- > Fonds Podcast natif, avec France Culture (juillet 2017)
- > Fonds humour Avignon OFF (juillet 2017)
- > Fonds théâtre Avignon OFF (juillet 2017)
- > Fonds pour la jeune création francophone
- > Et... le Prix SACD-Radio Nova (mars 2018)

Toujours plus de services

Avec la refonte du site www.sacd.fr en mars 2017, la SACD a entamé sa transformation digitale avec deux lignes directrices : simplification et amélioration constante, y compris pour les services non numériques. Les principales nouveautés 2017-2018 :

- > Déclaration en ligne (mars 2017)
- > Répertoire de mes œuvres (mars 2017)
- > Adhésion en ligne (juillet 2017),
 - > Suivi des représentations de mes œuvres (juin 2018)
- > Dataclac, l'appli de suivi de mes droits personnalisée (juin 2018)
- > Débloquer mes droits en suspens (avril 2018)
 - > Extension de La Maison des auteurs à Paris (mai 2018) : plus d'espace, plus de lieux de réunion et, en préparation, un studio de tournage et de montage en collaboration avec YouTube.

Une SACD, plus rapide, plus performante

En février 2018, la SACD a reçu la Certification ISO 9001 attestant de la qualité du service rendu à ses adhérents pour les activités d'adhésion, de déclaration, d'autorisation de jouer des œuvres de Spectacle vivant et de perception en spectacle vivant. En 2018, le périmètre de certification s'étendra à nos activités en Belgique et à la gestion individuelle des contrats audiovisuels.

Parallèlement, la SACD a engagé plusieurs actions de moyen-long terme destinées à accroître encore la performance du service aux auteurs :

- > Réduction du délai de paiement des droits audiovisuels pour les grandes chaînes TNT, pour les YouTubers et sur la plateforme Netflix
- > Déclarations pré-remplies, pour faciliter les démarches des auteurs
- > Priorité à la réduction des suspens : le vaste plan lancé en 2016 a conduit à une baisse de - 10 % des droits en suspens en 2017. Un service en ligne lancé en avril 2018 permet à chaque membre de débloquent ses droits

En Belgique

Ouverture à Bruxelles de la MEDAA, la Maison Européenne des Auteurs et des Autrices, lieu de rencontre, de travail et d'échanges pour tous les créateurs, comme pour les défenseurs de la diversité culturelle en Belgique et en Europe (avril 2018).

- > Nouvel accord avec la **RTBF**, principal radiodiffuseur en Belgique
- > Nouveaux accords VOD : **iTunes, M7, Orange Telenet-Liberty Global**

Au Canada

- > Nouveaux accords de droit d'auteurs avec le **Groupe TVA, Vidéotron et Bell Média**
- > Défense des intérêts des créateurs dans le cadre de la réévaluation de la loi de 2012



Beaumarchais et...

Fondée en 1777 par Caron de Beaumarchais, la SACD a adapté cet héritage du droit d'auteur à toutes les évolutions technologiques et même au numérique. Pour défendre les droits des auteurs et s'adapter à leurs besoins, la SACD met en relation constante, les créateurs, les milieux institutionnels et les politiques.



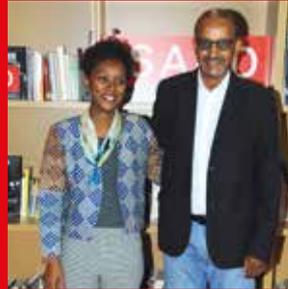
Pascal Rogard, Nathalie Sonnac, David Assouline



Pascal Rogard, Audrey Azoulay



Pascal Rogard, Ara Aprikian, Gilles Pélisson, Jacques Fansten



Kessen Tall, Abderrahmane Sissako



Françoise Nyssen, Jacques Fansten, Gérard Krawczyk



Jacques Fansten, Olivier Schrameck, Pascal Rogard



Christophe Tardieu, Sébastien Missoffe, Pascal Rogard



Jacques Fansten, Jérôme Enrico, Christine Laurent



Pascal Rogard, Brice Cauvin



Véronique Cayla, Jacques Fansten



Carole Bienaimé Besse



Pascal Rogard, Catherine Morin



Pascal Rogard, Ocean, Cyprien Vial



Pascal Rogard, Sonia Rolland, Mathieu Gallet



Mika Tard, Patrick Raude, Inès Rabadán



Jacques Fansten, Bernard Cazeneuve, Pascal Rogard



Avec la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale



David Kessler

Défendre les auteurs en France et à l'étranger

La SACD est un organisme de gestion collective mais aussi, depuis sa création par Beaumarchais, une société de défense et de protection des auteurs, de la création et de la diversité culturelle en France et à l'international.

Dans une année 2017 marquée par l'alternance politique, la SACD s'est impliquée tout au long de la campagne électorale pour l'élection présidentielle et auprès des pouvoirs publics issus des élections, afin de faire émerger ses idées, faire entendre la voix des auteurs et nouer des contacts avec les nouveaux décideurs.

En 2017, la SACD s'est mobilisée pour les créateurs sur le plan politique et institutionnel pour :

Un haut niveau de protection des droits des auteurs

Instaurer un droit à rémunération des auteurs en Europe :

avec la SAA, la SACD a engagé un plan d'action auprès des institutions européennes pour soutenir une mesure clé : l'extension en Europe du droit à rémunération pour les auteurs d'audiovisuel et de cinéma sur les plateformes numériques.

Garantir la transparence des remontées de recettes et des redditions de comptes :

La SACD a été un acteur actif des négociations professionnelles qui ont abouti en juillet 2017 à 3 accords :

- > Accord relatif à la transparence des comptes de production des œuvres cinématographiques de longue durée ;
- > Accord sur la transparence des comptes d'exploitation des œuvres cinématographiques de longue durée ;
- > Accord relatif à la transparence des relations auteurs-producteurs audiovisuels et à la rémunération des auteurs

Une politique ambitieuse de soutien à la création

Réviser la directive sur les services de médias audiovisuels

En Europe, la SACD a soutenu activement une mesure essentielle et moderne : l'obligation pour les plateformes numériques de contribuer au financement de la création dans les pays dans lesquels elles agissent.

Soutenir le financement du CNC

La SACD a défendu le budget du CNC face aux attaques menées par certaines chaînes de télévision et au risque d'une déstabilisation du financement de la création audiovisuelle et cinématographique.

Défendre l'investissement de France Télévisions dans la création

Face aux restrictions budgétaires demandées au service public, la SACD est intervenue pour que ses investissements dans les fictions, les films, le spectacle vivant et l'animation soient préservés.

Garantir un juste financement du spectacle vivant

La SACD a agi pour que les engagements financiers de l'Etat et des collectivités locales en faveur de la création, des compagnies et des auteurs puissent être maintenus



Gérard Krawczyk, Patrick Raude, Frédérique Bredin, Léa Mysius, Costa-Gavras, Françoise Nyssen (Cannes 2017).

Renforcer la diffusion et l'exposition des œuvres

Moderniser la chronologie des médias

Une disponibilité renforcée des films ; une intégration des géants du Net et de la vidéo à la demande dans le cercle des partenaires du financement de la création.

Défendre la diversité des œuvres

Obtenir l'obligation pour les services de vidéo à la demande partout en Europe de proposer au moins 30% d'œuvres européennes dans leurs catalogues.

Accroître la diffusion des œuvres de spectacle vivant

Mieux exposer les œuvres de création contemporaine, mieux les faire circuler.

Dans le chantier de modernisation l'audiovisuel public

Promouvoir une vision d'avenir, un service public tourné vers le numérique et la création originale et des investissements renforcés dans la création d'œuvres audiovisuelles et cinéma.



Frédérique Bredin, Michel Combes, Delphine Ernotte-Cunci, Evelyne Gebhardt, Pascal Rogard, Olivier Schrameck, Radu Mihaileanu, Maxime Saada.



Jacques Fansten, Pascal Rogard, Marlène Schiappa regardant la brochure *Où sont les femmes ?*

Faire de la diversité et de la parité femmes-hommes une exigence

La Charte Egalité Diversité

La SACD a lancé une Charte d'engagements à destination des élus et des responsables de lieux de spectacle vivant pour changer la donne et lutter contre les discriminations.

Avec sa brochure *Où sont les femmes ?*, la SACD est à l'origine du combat pour l'égalité femmes-hommes dans la culture repris début 2018 par les pouvoirs publics. La ministre de la Culture Française Nyssen a annoncé en février un plan ambitieux en faveur de l'égalité Femmes/Hommes qui s'appuie largement sur les constats martelés par la SACD en matière de parité dans la culture.

Un statut social protecteur pour les auteurs

Assurer une compensation pérenne de la hausse de la CSG

Grâce à la mobilisation de la SACD, les pouvoirs publics se sont engagés à compenser la hausse de la CSG pour les auteurs.

Les relations avec les organisations professionnelles

La SACD soutient les organisations disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions. Le montant global du soutien financier qu'elle accorde au fonctionnement des organisations professionnelles d'auteurs est resté stable en 2017 à 540 K€, après une augmentation de 1,5% en 2016.

Le soutien accordé en 2017 a bénéficié aux organisations suivantes :

- > AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française),
- > Auteurs dans l'espace public (qui rassemble les auteurs des arts de la rue),
- > EAT (Ecrivains Associés du Théâtre),
- > Groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision),
- > Guilde Française des Scénaristes (scénaristes de télévision et de cinéma),
- > Séquences 7 (scénaristes en début de carrière professionnelle),
- > SNMS (Syndicat national des Metteurs en Scène),
- > SRF (Société des Réalisateurs de Films),
- > Syndicat des Chorégraphes Associés.

En europe et à l'international



Pascal Rogard, Mariya Gabriel, Viviane Reding.

Les Coalitions françaises et européennes pour la diversité culturelle

La SACD anime et coordonne depuis sa création en 2004 la Coalition Française pour la Diversité Culturelle qui regroupe 52 organisations professionnelles de la culture et dont Pascal Rogard assure la présidence. Elle est aussi un membre actif des 13 coalitions nationales qui se sont regroupées pour former les Coalitions européennes.

En 2017, elles ont poursuivi 2 objectifs majeurs :

- > Assurer un suivi des négociations commerciales internationales pour défendre « l'exception culturelle »
- > Soutenir en Europe une régulation du numérique en faveur de la diversité culturelle et de la création

La Société des Auteurs Audiovisuels (SAA)

Créée en 2010, la SAA représente au niveau européen les intérêts des sociétés de gestion collective et de leurs auteurs audiovisuels membres.

Patrick Raude, secrétaire général de la SACD, en est le Vice-président.

Dans une année marquée en Europe par la réforme du droit d'auteur, la SAA a engagé des actions pour :

- > Obtenir l'instauration d'un droit à rémunération pour les auteurs audiovisuels partout en Europe
- > Développer, promouvoir et faciliter la gestion collective des droits des auteurs

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC)

Venant de célébrer ses 80 ans, la CISAC, dont Patrick Raude, secrétaire général de la SACD, siège au conseil d'administration, a pour missions de protéger les droits des auteurs et de promouvoir les intérêts des créateurs partout dans le monde.

A son actif cette année, un engagement résolu pour défendre dans le monde entier la reconnaissance d'un droit à rémunération proportionnelle pour les auteurs audiovisuels. La SACD préside, via sa directrice des affaires internationales Géraldine Loulergue, le groupe mondial sur l'audiovisuel, le spectacle vivant et les œuvres littéraires de la Cisac.

Bilan d'activité et de gestion

Promotions et adhésions 2017

Les nouveaux sociétaires et les sociétaires adjoints

Grâce à la réforme des règles de promotion aux grades sociaux, qui reposent désormais uniquement sur les œuvres déclarées au répertoire de la SACD, le nombre des auteurs promus (plus de 9 000) a considérablement augmenté en 2017, faisant plus que doubler le nombre des sociétaires adjoints et progresser de plus d'un quart celui des sociétaires permettant ainsi une meilleure représentation de la diversité des auteurs.

8 153

sociétaires (+27,91%)

9 085

sociétaires adjoints
(+118,07%)

Les auteurs nouveaux membres

En 2017, la SACD a accueilli
1 858 nouveaux auteurs
et compte ainsi **61 866** membres

1 858

nouveaux membres

Répartition Femmes/Hommes :

La majorité de ces nouveaux membres sont des hommes.

717

femmes

1 141

hommes

Répartition par âge :

la tranche des 30-50 ans
représente 66 % des adhésions
de l'année.

Les perceptions en 2017

Les perceptions de la SACD en 2017 se sont élevées à 228,6 M€, en hausse de 1,8 % par rapport à 2016, grâce à une forte progression de l'audiovisuel, qui compense le recul du spectacle vivant.

228,6 M€
Total
(+ 1,8 %)

Les **perceptions audiovisuelles** (165,5 M€) progressent de 3%. Cette hausse provient notamment des plateformes digitales et opérateurs de vidéo à la demande, de la TNT, des chaînes thématiques ainsi que de la copie privée. Les chaînes historiques marquent le pas, notamment Canal+. De même, l'étranger baisse plus sensiblement (- 16,5%) après les fortes hausses des années précédentes..

165,5 M€
Audiovisuel
soit 72,4 %
(contre 71,3% en 2016)

Les **perceptions issues du spectacle vivant** (62,5 M€) ont accusé une nouvelle baisse d'un peu plus de 2% qui s'explique par une diminution globale des perceptions en France tant à Paris (- 6,5 %) qu'en régions (- 3,4 %) où les spectacles à forte jauge et dates nombreuses, ont été moins importants qu'en 2016. L'impact a été modéré par la hausse sensible des perceptions provenant de Belgique, du Canada et du Luxembourg (+ 1,4%), où la SACD intervient directement, et du reste des pays étrangers (+ 14,5%).

62,5 M€
Spectacle vivant
soit 27,3 %
(contre 28,5% en 2016)

S'agissant de **l'écrit**, les perceptions enregistrées en 2017 demeurent modestes (0,6 M€) mais sont en hausse (+ 14,2%).

0,6 M€
Écrit
soit 0,3%

Depuis 2017, ne sont plus incorporés à nos perceptions les encaissements effectués en Belgique pour le compte de deAuteurs, organisme de gestion collective rassemblant des auteurs néerlandophones, avec lequel la SACD a conclu un contrat de prestation de service. Cela représente un montant d'environ 2,8 M€, dont 0,4 M€ en spectacle vivant et 2,4 M€ en audiovisuel.

Les perceptions 2017 et leur ventilation

(Chiffres en milliers d'euros)

AUDIOVISUEL		Variation 2017 / 2016
France	140 598	+ 7,96 %
Copie privée	18 984	+ 54,07 %
Contrats généraux	110 629	- 0,37 %
Contrats particuliers	1 757	+ 2,49 %
Contrats vidéo		
et nouveaux médias	9 228	+ 79,13 %
Belgique, Canada, Luxembourg	13 839	- 11,60 %
Étranger	11 070	- 21,97 %
TOTAL	165 506	+ 3,39 %

SPECTACLE VIVANT		Variation 2017 / 2016
France	62 525	- 2,37 %
Paris	17 354	- 6,47 %
ÎdF / Province/ Outre-mer	34 641	- 3,39 %
Belgique, Canada, Luxembourg	3 765	+ 1,36 %
Étranger	6 756	+ 14,52 %
Édition graphique	8	- 45,93 %
TOTAL	62 525	- 2,37 %

ÉCRIT		Variation 2017 / 2016
Droits Reprographie Belgique	497	+ 45,58 %
Droits Reprographie France	110	- 42,09 %
TOTAL	607	+ 14,16 %

Les répartitions de droits aux auteurs

Le montant des droits répartis en 2017 (216,4 M€) est en augmentation de +1,4 % par rapport à 2016. Il représente toujours un ratio de **95 % des perceptions de l'année.**

En **audiovisuel**, le niveau des répartitions augmente par rapport à l'an dernier (+1,4 %), mais ne répercute que partiellement la hausse des perceptions de l'année (+3,4 %).

Comme l'an dernier, ce décalage est en grande partie lié au fait que l'accroissement des perceptions résulte d'encaissements anticipés, reçus en toute fin d'année et qui n'ont donc pu être traités dans l'année civile.

En **spectacle vivant**, où l'affectation des sommes perçues, intervient en moyenne un mois après leur encaissement, le niveau des répartitions baisse de 2,9 % suivant le recul des perceptions.

S'agissant de **l'écrit**, les sommes réparties en 2017 concernent très majoritairement des droits de reprographie encaissés en France sur plusieurs années, ce qui explique le niveau exceptionnel de leur évolution (+459 %).

216,4 M€
(+ 1,4 %)

30 000
ayants droit

(auteurs vivants ou successions)
ont touché des droits en 2017

Répartition des revenus par répertoire

Tranches	Spectacle Vivant*	Audiovisuel*	Multi-répertoires*	Tous comptes confondus*	Pourcentage*
de plus de 100 000 €	5	180	100	285	1,0 %
de 50 000 à 100 000 €	11	415	148	574	1,9 %
de 10 000 à 50 000 €	239	1 669	602	2 510	8,4 %
de - de 10 000 €	11 135	12 836	2 432	26 403	88,7 %
TOTAL	11 390	15 100	3 282	29 772	100,0 %

* Auteurs ou successions ayant touché des droits.

Une situation financière saine et solide

Données générales

Les résultats 2017 traduisent une situation saine et solide :

- > Les **perceptions** encaissées au cours de l'année ont à nouveau progressé de 1,8 % par rapport à 2016, année déjà record, grâce à la hausse de l'audiovisuel (et notamment des nouveaux médias et de la copie privée). Pour sa part, le spectacle vivant est en baisse.
 - > Les **répartitions** sont également en hausse (+ 1,4 %) à 216,4 millions d'euros.
- > Les **charges d'exploitation** sont en légère baisse (- 0,55 %) par rapport à celles de 2016.
 - > La contribution des **produits financiers** (2,3 M€) retrouve son niveau de 2015, mais demeure modérée. Dans le contexte d'un solde d'exploitation désormais positif, elle couvre largement les charges exceptionnelles (provisions) assez importantes de l'exercice.
 - > Un **résultat d'exploitation positif**.

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un important excédent de ressources, et a permis d'opérer un **remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 3,25 M€**.

Légèrement plus élevé que celui réalisé l'an passé (3 M€), et toujours largement supérieur à la moyenne des dix dernières années, ce remboursement représente plus de 11,5 % des retenues statutaires et environ trois fois le seul « prélèvement spécifique ».

Ratio

$$\frac{\text{Coût de gestion}}{\text{Droits perçus}} = 13,7 \%$$

Une rigoureuse maîtrise des charges...

Les frais de gestion sont quasi stables par rapport à 2016, grâce à une maîtrise rigoureuse des charges :

- > Progression limitée des charges de personnel malgré une augmentation de la provision pour congés payés presque compensée par une baisse de la masse salariale du siège.
- > réduction globale de l'ensemble des charges (externes et autres), grâce notamment à la baisse des dépenses immobilières.

Assortie à la hausse sensible des perceptions de la SACD en 2017, cette évolution maîtrisée des frais de gestion permet un nouveau recul du ratio *coût de gestion sur droits perçus*.

En effet, les frais de fonctionnement et frais financiers validés par le commissaire aux comptes dans le cadre du rapport de transparence de la SACD (cf. page 43) s'établissent à 31,4 millions d'euros. Ces frais, qui constituent le coût de gestion de la SACD, intègrent la totalité des charges effectivement attribuables à l'activité de la société hors action culturelle et action sociale. Dans ces conditions, le ratio *coût des gestion sur droits perçus* s'établit pour 2017 à 13,7 %. Il est porté à 18,2 % si l'on intègre dans le coût de gestion l'ensemble des budgets culturel et social.

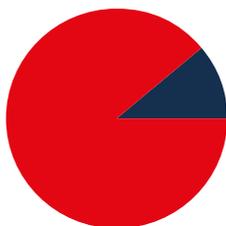
...financées par les retenues sur droits

Les retenues sur droits et les cotisations des auteurs couvrent près de 80 % des besoins de financement de la SACD. Dans le contexte de hausse des perceptions et répartitions, les retenues sur droits sont en progression, malgré le niveau remboursé en fin d'exercice plus élevé qu'en 2016.

La progression des perceptions et des répartitions, ainsi que la légère contraction des charges d'exploitation ont, pour la première fois, permis à la SACD de dégager un résultat d'exploitation positif.

Les retenues sur droits

Le taux moyen de retenue sur droits s'est établi en 2017 à 10,94 % des perceptions et se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an passé (10,79 %).



En moyenne, pour **100 €** de droits d'auteurs perçus par la SACD et mis en répartition, **89,06 €** sont destinés à revenir aux auteurs.

Le barème des prélèvements

Les prélèvements sur droits appliqués en 2017 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

Spectacle vivant	
Paris	9 %
France (hors Paris), Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, Étranger	7 %
Primes de commande	2 %
Amateur avec mandat (France entière)	9 %
Amateur sans mandat (France entière)	25 %
Audiovisuel*	
Droit de représentation et de reproduction mécanique (France)	10,6 %
Copie privée (France, Belgique)	11 %
Droit de représentation et de reproduction mécanique (Belgique, Canada)	11 %
Droit de représentation et de copie privée (étranger)	7 %
Vidéogrammes et phonogrammes	3 %
Écrit	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

* Barèmes de gestion collective

Par ailleurs, la SACD a revu les conditions de traitement des perceptions audiovisuelles au titre des Usagers publics effectuées pour son compte par la SACEM, en assumant désormais dans ses charges, le prélèvement de gestion de 15 % qui était déduit auparavant directement par la SACEM sur les droits versés. Cela a permis d'augmenter les sommes reversées aux auteurs.

La cotisation annuelle

La cotisation annuelle due par tous les auteurs a été maintenue en 2017 à 40 €, niveau inchangé depuis plus de dix ans.

De nouveaux accords avec les utilisateurs du répertoire

En France

En France, la SACD a poursuivi en 2017 des négociations contractuelles avec les utilisateurs de ses répertoires.



En audiovisuel :

> Un nouveau contrat général avec **YouTube** et **YouTube Red** a été négocié

> De **nouveaux contrats** ont été signés avec onze chaînes thématiques (AB Thématiques, Altice Studio, Angoulême Ciné TV, ATV Guadeloupe, Elle Girl, Exo TV, Gulli Africa, Melody d'Afrique, My Zen TV, Outremer 5 et Trace Mziki), avec de nombreuses chaînes locales membres des syndicats TLSP et TLF, avec un distributeur (Virgin Box), un service de SVOD (SFR Play) et une radio (RTL).

Parallèlement à ces nouveaux traités, une négociation avec le groupe Canal+ a été engagée dans un contexte conflictuel, et un audit de SFR a été réalisé par les sociétés d'auteurs cosignataires avec la SACD depuis 2014 du contrat général avec ce fournisseur d'accès, lequel a mis en lumière une sous-évaluation des droits versés.

En spectacle vivant :

> quatre **nouveaux protocoles** d'accord ont été conclus avec des fédérations d'entrepreneurs de spectacles : deux dans le secteur professionnel (la FFFSH / Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques, et la FCF France / Fédération des Carnavals, festivals et Fêtes de France), et deux dans le secteur amateur (AXOTHEA sur le département de l'Aisne et TRAM 303 dans plusieurs départements des Pays de Loire)

> plusieurs **traités particuliers** ont été signés :

- un traité avec une nouvelle salle parisienne (Le Nez Rouge) spécialisée dans les spectacles d'humour
- sept traités « festivals » (dont quatre avec des adhérents de la Fédération des Festivals d'Humour).
- neuf avenants aux traités avec des « maisons d'opéra » adhérentes du syndicat professionnel « Les Forces Musicales ».

La SACD a également poursuivi ses actions pour l'amélioration du service en ligne dédié aux Amateurs.

Plus de 80 % des autorisations de représentation ont été délivrées via ce service en ligne.

Enfin, la tarification Amateur a été aménagée au 1^{er} septembre 2017 afin de prendre en compte les petites jauges (50 places ou moins) et les grandes jauges (plus de 301 places), dans le souci d'être au plus proche de la réalité économique des exploitations.



En Belgique

En Belgique, la SACD a conclu avec la RTBF, principal radiodiffuseur en Belgique francophone, un nouveau contrat qui fixe, pour la période 2017 à 2022, les conditions d'usage et de rémunération de ses répertoires, tant en radio qu'en télévision, ou dans les services en ligne. Fruit d'une longue négociation, cette nouvelle convention constitue un acquis important pour tous les auteurs SACD, dont les œuvres occupent environ un tiers du temps d'antenne de ce diffuseur.

D'autres discussions se sont poursuivies avec la VRT (service public flamand), ainsi qu'avec Medialaan et SBS, et divers accords ont été négociés et conclus en VOD et en câble (iTunes pour la Belgique, M7, Orange, Telenet-Liberty Global).



Au Canada

Au Canada, le comité des auteurs s'est impliqué dans les négociations du renouvellement d'accords échus avec des chaînes canadiennes et a achevé l'étude entreprise en 2015 d'un nouveau barème de répartition.

Coopérations internationales

La SACD a conclu un contrat pluri-annuel pour représenter la société flamande deAuteurs et lui fournir toutes les prestations nécessaires.

Par ailleurs, la SACD a signé deux nouveaux contrats de réciprocité dans le secteur audiovisuel (avec la Directors Guild of Japan, pour la copie privée à destination des réalisateurs japonais, et avec la Writers Guild of America, également pour la copie privée revenant aux scénaristes américains ayant participé à des œuvres déclarées à la SACD).

A la suite de la transposition en droit français de la directive européenne sur la gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins, la SACD a engagé une révision de ses contrats de réciprocité, pour garantir contractuellement un paiement plus rapide des droits dus à ses auteurs au titre de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger.

L'utilisation des œuvres du répertoire

44 369

œuvres nouvelles ont été déclarées en 2017, dont :

7 545 au titre du spectacle vivant

(17 % du total et + 21 % par rapport à 2016)

36 824 au titre de l'audiovisuel

(83 % du total et + 32 % par rapport à 2015)

Spectacle vivant

Plus de

51 000

représentations
à Paris

Plus de

128 000

représentations
en province

Nombre de séances à Paris	
Amateur	854
Professionnel	50 215
Théâtres privés	26 385
Théâtres subventionnés syndiqués	1 536
Théâtres subventionnés non syndiqués	1 402
Compagnies indépendantes & divers	20 892
TOTAL	51 069

Nombre de séances en Province et Ile-de-France	
Amateur	25 380
Professionnel	103 139
Tourneurs privés	5 005
Subventionnés syndiqués	23 873
Subventionnés non syndiqués	434
Compagnies Indépendantes et divers	73 827
TOTAL	128 519

Audiovisuel

284 271

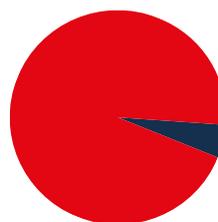
œuvres diffusées en 2016
(diffusions linéaires et non-linéaires)

Nombre d'œuvres diffusées		
Œuvres TV	196 545	69,1 %
Films cinéma	30 082	10,6 %
Courts métrages	2 714	1,0 %
Radio	54 930	19,3 %
TOTAL	284 271	100,00 %

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2017 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

261 094

heures de programme (diffusions linéaires)



Télévision : 95 %

Avec 249 023 heures de programme.

Radio : 5 %

Avec 12 071 heures de programme.

Les diffuseurs français représentent dans ce total 86,87 % des œuvres et 88,24 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

La SACD, une société très contrôlée

La SACD, comme tous les organismes de gestion collective, est soumise au contrôle annuel de la Commission de contrôle des Organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (Organisme de gestion collective OGC), placée auprès de la Cour des Comptes. Son rapport annuel, publié le 16 mai 2018, est disponible sur le site de la SACD (www.sacd.fr). La Commission y souligne la gestion maîtrisée des charges de la SACD.

En outre, conformément aux dispositions du Code de la propriété littéraire et artistique, la SACD, comme l'ensemble des OGC, communique chaque année au ministère de la Culture ses comptes annuels et les rapports y afférents, et lui soumet également – préalablement à son approbation en Assemblée générale – tout projet de modification de ses statuts ou de ses règles de perception et de répartition des droits.

De même, la Société fait parvenir chaque année ses comptes annuels et les rapports y afférents aux présidents des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat.



En complément, la SACD a obtenu début 2018 la Certification **ISO 9001** pour ses activités de spectacle vivant (autorizations, perceptions, adhésions, déclarations) attestant de la qualité du service rendu aux auteurs. Le périmètre de certification est étendu en 2018 à ses activités en Belgique et à la gestion individuelle des contrats audiovisuels.



Les actions sociales et de solidarité

Les chiffres clés de l'action sociale en 2017

3,5 M€

Budget global 2017

Les axes d'intervention

La Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration et conseillée par une assistante sociale, attribue des aides destinées aux auteurs en difficulté. La SACD accorde aussi des allocations à ses filleuls (enfants d'auteurs décédés) pour soutenir financièrement la poursuite de leur scolarité et de leurs études supérieures. L'ensemble de ces aides, allouées sous forme de dons, s'impute sur ses fonds de solidarité.

En 2017, le volume global des dépenses de solidarité figurant en charge au compte de gestion de la Société, s'est élevé à 0,25 M€, en légère diminution par rapport à l'an dernier. Parmi celles-ci, ce sont toujours les aides individuelles (dons ponctuels de solidarité aux auteurs et allocations filleuls) qui en constituent la part essentielle, avec un montant de 0,20 M€. S'y sont ajoutées les aides octroyées sur la « provision spécifique d'action sociale » (constituée à partir de 2010 et destinée à des soutiens plus conséquents), qui se sont élevées en 2017 à 0,09 M€, montant en forte augmentation par rapport à 2016.

En cumul, cela représente donc un montant global de soutiens individuels de 0,29 M€, en progression sur 2016 (0,28 M€), qui traduit la permanence d'une situation sociale toujours précaire et difficile pour les auteurs.

Individuellement les aides accordées dans le cadre des dons de solidarité s'établissent en moyenne à 3 K€, niveau très proche de l'an dernier. Celles allouées sur la « provision spécifique » sont sensiblement plus élevées. Elles ont concerné environ une cinquantaine d'auteurs. Quant aux allocations filleuls, elles ont été versées en 2017 à 21 bénéficiaires – contre 24 en 2016 –.

De son côté, et dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (*cf. page 28*) qui dispose de ses propres ressources, octroie aussi des aides aux auteurs confrontés à des problèmes liés à l'âge ou la maladie et plus largement à toutes les difficultés de la vie.

A noter qu'en complément de ces aides financières, la SACD assortit ces actions individuelles d'un accompagnement personnalisé (démarches diverses, orientation vers les aides légales, appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, etc.).

S'agissant enfin des allocations complémentaires versées aux auteurs retraités en complément des régimes légaux, qui constituent un autre axe d'intervention de la SACD en matière d'action sociale, le montant affecté en 2017 à leur financement (sur la base des ressources collectées en 2016) s'est élevé à 3,2 M€.

Participation aux organismes sociaux des auteurs

Des représentants des auteurs portent au sein de l'IRCEC (la caisse nationale de retraite complémentaire des artistes auteurs) les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des professions concernées. Les services de la Société sont également présents auprès des instances statutaires de l'AGESSA et du RACD.

Du côté du **régime de sécurité sociale des auteurs**, l'année 2017 a vu la mise en place effective de la possibilité de régulariser rétroactivement des cotisations prescrites à l'assurance vieillesse, pour les périodes où celles-ci n'avaient pas été appelées (en l'absence de l'affiliation des auteurs concernés à l'AGESSA). La SACD a engagé un gros travail d'information auprès des auteurs et leur a proposé des conseils personnalisés pour étudier l'impact financier et l'intérêt potentiel de ces rachats de cotisation. Près d'une centaine d'auteurs ont été ainsi accompagnés dans la constitution de leur dossier auprès de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse).

En revanche, malgré les interventions de la Société, la mise en place du **précompte des cotisations d'assurance vieillesse**, applicable au 1^{er} janvier 2019, n'a pas progressé en 2017, en raison notamment du contexte de redéfinition des missions de l'AGESSA et du transfert de son activité de recouvrement des cotisations sociales à l'ACOSS (organisme regroupant les différentes URSSAF), lequel doit être effectif au 1^{er} janvier 2019. La SACD demeurera vigilante au cours de 2018, sur l'impact que pourront avoir ces modifications importantes sur les droits sociaux des auteurs.

S'agissant précisément de l'**AGESSA**, son activité est demeurée perturbée en 2017 par l'absence prolongée de Conseil d'administration et le non-renouvellement de son administrateur provisoire. Conformément à l'ordonnance de décembre 2016 transposant en droit français les dispositions de la directive européenne sur la gestion collective qui reconnaît aux OGC la « qualité pour siéger au sein d'organes compétents en matière de protection sociale », un amendement reconnaissant la place des OGC au sein des commissions professionnelles de l'AGESSA a été voté à l'unanimité fin 2017, dans le cadre de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018.

Du côté de l'**IRCEC**, l'année 2017 a vu se concrétiser (avec le décalage d'un an lié au délai d'appel des cotisations) les effets de la réforme du RAAP (Régime des Artistes Auteurs Professionnels) qui avait entériné le passage - à partir des revenus de 2016 et avec une phase de transition - d'un régime de cotisation par classes optionnelles à une cotisation proportionnelle aux revenus d'auteur. Après une montée en charge progressive, le taux de la cotisation sera de 8 % à partir de 2020, étant entendu qu'il est ramené à 4 % sur les droits d'auteur déjà soumis à un autre régime de retraite complémentaire obligatoire tel que le RACD, ce qui est le cas des droits répartis par la SACD et de ceux versés par les producteurs dans le cadre des contrats liant ces derniers aux auteurs d'une œuvre audiovisuelle de fiction. Outre la mise en place depuis le 1^{er} juillet 2016 d'un précompte de cette cotisation de 4 % sur les droits qu'elle répartit à ses membres, la SACD a également assuré en 2017 sur ce dossier un important travail d'accompagnement et de communication auprès de ses membres.

S'agissant enfin de la **formation professionnelle continue des auteurs**, le fonds de formation continue a poursuivi en 2017 son offre destinée aux auteurs, malgré les difficultés de gouvernance liées à l'annulation par le Conseil d'Etat des textes réglementaires qui avaient défini la composition de son Conseil de gestion. Près de 5300 actions de formation ont été engagées sur 2017, au bénéfice de près de 3700 auteurs dont 1330 dans les secteurs de l'écrit - art dramatique, l'audiovisuel, la musique et la chorégraphie. Un groupe de travail s'est également employé à revoir les critères d'éligibilité et de prise en charge des formations, pour juguler l'accroissement constant des demandes de stage au regard des moyens financiers disponibles. Sous réserve de la validation par le conseil d'administration de l'AFDAS, les nouvelles règles de gestion qui en résultent, devraient entrer en vigueur courant 2018.

Rappelons en effet que ce fonds, logé dans une section spécifique de l'AFDAS, est financé par des cotisations auteurs et diffuseurs (recouvrées par la SACD pour le compte de l'AGESSA au titre de son répertoire) et par un abondement des Organismes de gestion collective (dont la SACD) dont le montant correspond à 5 % de la part affectée à l'action culturelle des perceptions de copie privée. Ce montant s'est élevé pour la SACD en 2017 à 153 K€ (contre 170,3 K€ en 2016), évolution liée à la baisse (-10 %) des perceptions de copie privée ayant constitué les ressources d'action culturelle de 2017.

La Fondation Paul Milliet

En 2017, elle a accordé 25 aides pour un montant total de 84 491 €, soit un montant moyen de 3 380 €.

Fondée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une institution destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet est reconnue d'utilité publique depuis son origine.

Depuis les années 80, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, ou – grâce à l'élargissement de ses statuts validé en 2014 par le Conseil d'Etat – devant faire face à toutes les difficultés de la vie.

Elle favorise notamment leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés : un établissement de soins situé à Paris, et une maison de retraite installée à Nogent-sur-Marne et gérée par la FNAGP (Fédération Nationale des Arts Graphiques et Plastiques). S'agissant de cette dernière, la Fondation a renforcé en 2017 son partenariat, en lui apportant un nouveau soutien financier, en contrepartie duquel elle bénéficie d'accès élargis pour les auteurs.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (aujourd'hui essentiellement ceux du scénariste Henri Jeanson et du réalisateur Roger Kahane), par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation, et par les dons qu'elle recueille en sollicitant la générosité des auteurs qui peuvent la soutenir.

Auteurs Solidaires

Auteurs Solidaires, fonds de dotation créé sur l'impulsion de la SACD, a pour objet la mise en œuvre de projets innovants en matière d'intervention sociale, menés par des auteurs professionnels et fondés sur le partage d'expériences de création. En 2017, la SACD a apporté un soutien d'action culturelle à Auteurs Solidaires lui permettant de financer, aux côtés d'autres partenaires, les différentes actions menées tout au long de l'année et/ou engagées durant l'année :

Raconte-moi ta vie !

Des collégiens imaginent et inventent des créations mêlant audiovisuel et spectacle vivant à partir de leur histoire familiale. Ces créations ont donné lieu à une représentation publique qui fait l'objet d'une captation.

À Marseille du 27 septembre 2016 au 15 novembre 2017, 50 collégiens et 9 autrices et auteurs ont recueilli, construit, partagé, analysé, dialogué, scénarisé pour partager enfin des créations scéniques et audiovisuelles à forte valeur émotionnelle et sociale.

À Sarcelles, en partenariat avec la ville de Sarcelles, le collège Voltaire, l'Association Accueil et Culture, 35 h d'atelier + 10 h de répétitions et restitutions avec 13 élèves d'une classe allophone du collège et 3 auteurs et autrices. Durée : du 9 octobre 2017 au 30 juin 2018.

Déploiement région Hauts de France, avec les Académies de Lille et d'Amiens, la direction de l'Attractivité de la Région Hauts de France, l'ACAP (Pôle régional image des Hauts de France). Lancement prévu en octobre 2018 avec 10 classes de 10 lycées de la région.

Un cirque dans ma tête

À Marseille, pendant dix-huit mois, une quinzaine de jeunes en situation de handicap a suivi un parcours initiatique les conduisant progressivement vers une expérience de création et de pratique d'un ou plusieurs arts du cirque.

La vie rêvée...

Une expérience de création partagée nourrie de rencontres intergénérationnelles entre des enfants de 9 à 11 ans et des résidents de la Maison Nationale des Artistes, maison de retraite située à Nogent-sur-Marne. Accompagnés par des auteurs professionnels, les jeunes et les anciens sont invités à inventer les vies passées de personnes disparues et qui leur sont inconnues, de l'écriture à la représentation audiovisuelle et scénique.
Partenaires opérationnels : la MNA, la FNAGP, la Ville de Champigny.

Une forte implication dans le dynamisme culturel

Les chiffres clés de l'action culturelle en 2017

L'action culturelle de la SACD soutient la création contemporaine grâce aux 25% de rémunération pour copie privée perçue sur les supports vierges d'enregistrement. La SACD complète ces 25% par des affectations volontaires afin de favoriser l'émergence de nombreuses créations, leur diffusion et la formation des auteurs. Ces actions se placent aussi dans le cadre de l'engagement en faveur de la diversité culturelle et de l'accès de tous à la culture.

Budget global :

6,2 M€
(+ 6,8 %)

dont :

4,8 M€

affectations légales

1,4 M€

affectations volontaires

Utilisation des montants disponibles

5,2 M€

charges directes
(soutiens, partenariats...)

- > Actions générales non imputées à un répertoire : **2,4 M€**
- > Actions par répertoires : **2,8 M€**

0,99 M€

contribution aux frais de gestion

Soutiens

364 (+15,9%)

- > **153** pour le spectacle vivant
- > **91** pour l'audiovisuel
- > **8** partenariats « transrépertoires »
- > **113** au titre des fonds d'aide à la création :

Détails des fonds d'aide à la création

En spectacle vivant :

- > **Fonds Humour /one man-woman show** : **8** œuvres et **17** auteurs soutenus
- > **Fonds Théâtre** : **12** œuvres et **20** auteurs soutenus
- > **Fonds Musique de scène** : **16** œuvres et **20** auteurs soutenus
- > **Fonds de Création Lyrique** : **16** œuvres et **20** auteurs soutenus

En audiovisuel :

- > **Fonds Web Séries** : **36** auteurs et **29** projets soutenus
- > **Fonds Podcasts Natifs** : **7** œuvres et **10** auteurs soutenus

Les actions en faveur de la création

La SACD soutient la création contemporaine, l'accès de tous à la culture, l'éducation artistique, la professionnalisation des auteurs et la diversité culturelle.

La SACD mène une politique dynamique en faveur des auteurs et de la création contemporaine dans toute sa diversité. Elle le fait via des actions ou des fonds d'aide à la création et la diffusion des œuvres, des actions d'éducation artistique et des programmes de professionnalisation des auteurs.

La politique d'action culturelle de la SACD, définie par le conseil d'administration, est majoritairement financée par la rémunération pour copie privée (25% des sommes collectées reviennent légalement à l'action culturelle).

La SACD complète ce financement par des affectations volontaires au soutien de la création représentant 1/5^e du budget de l'action culturelle. Les événements d'action culturelle sont accompagnés par d'autres actions financées, elles, directement par la SACD (hors budget d'action culturelle) et destinées à favoriser les rencontres, les échanges, le partage d'expérience et les opportunités pour les auteurs.

Les nouveautés 2017

De nouveaux fonds, de nouvelles créations, de nouvelles œuvres ; tout pour aider au dynamisme de la création originale :

- > Fonds Création Séries France Europe, avec Arte (octobre 2017)
- > Fonds SACD – OCS Signature, première série Inédite (mars 2018)
- > Fonds Podcasts natifs, avec France Culture (juillet 2017)
- > Fonds humour Avignon OFF (juillet 2017)
- > Fonds théâtre Avignon OFF (juillet 2017)
- > Fonds pour la jeune création francophone
- > Prix SACD-Radio Nova (mars 2018)
- > Première édition de *Boulevard des Séries*, rencontres franco-américaines consacrées aux séries TV à Los Angeles et à Denver (juin-juillet 2017)

Les soutiens d'action culturelle

Les fonds

Première série inédite (avec OCS Signatures), Théâtre, Web-Séries (avec France Télévisions), Musique de Scène, Création Lyrique, Humour, Ecrire pour la rue, Auteurs d'espace, Processus Cirque, Fonds SACD Avignon, Fonds de soutien au théâtre privé, Auteurs d'espaces dans le domaine des arts de la rue par exemple... Les fonds SACD favorisent la diversité de la création contemporaine.

Les aides directes aux auteurs

En dehors des nombreux fonds SACD destinés à favoriser l'émergence des nouveaux talents, la SACD a créé l'association Beaumarchais en 1997. De nombreuses aides directes aux auteurs émergents sont gérées par Beaumarchais qui en confie l'attribution à des commissions indépendantes composées de professionnels reconnus dans chacune des disciplines.

Les partenariats avec les festivals

Les festivals sont des lieux de valorisation de la création, de partage d'expérience, d'échange, de transmission et d'éducation culturelle. Des lieux de découverte aussi. Pour toutes ces raisons, la SACD y organise des actions, en partenariat avec les festivals, destinées à valoriser les auteurs, leurs projets, faire émerger de nouveaux concepts, de nouveaux talents, de nouvelles formes de création trans-disciplines ou encore professionnaliser les pratiques des auteurs (masterclass, témoignages d'auteurs, pitches, zoom sur mon 1^{er} contrat...).

Les actions de professionnalisation

Formation showrunner, Atelier Grand-Nord, soutiens aux écoles agréées (Fémis, Louis Lumière, CinéFabrique, CEEA, les Gobelins, La Poudrière...).

L'éducation artistique et culturelle

Les opérations Un artiste à l'école, Les ateliers cinéma d'animation (Territoires Cinématographiques), les ateliers de bruitage (Longueur d'Ondes)...

L'accès de tous à la culture

Auteurs Solidaires, créé en novembre 2014 à l'initiative de la SACD, est un Fonds de dotation dont l'objet est la réalisation de missions d'intérêt général, l'élaboration et la mise en œuvre de projets innovants en matière d'intervention sociale. Les actions sont menées par des auteurs professionnels et fondées sur le partage d'expériences de création.

20 ans de Sujets à vif

Provoquer des rencontres artistiques entre créateurs de tous horizons et permettre ainsi l'enrichissement de la création internationale, c'est la mission que remplissent depuis 20 ans les Sujets à vif, co-produits par la SACD et le Festival d'Avignon.



Incidence 1327, Gaëlle Bourges et Gwendoline Robin. *La même chose*, Nikolaus et Joachim Latarjet. *Le rire-pare-balle*, Julien Mabilia Bissila et Adèll Nodé Langlois.



Ezéchiël et les bruits de l'ombre, Koffi Kwahulé et Michel Risse. *(Untitled) Humpty Dumpty*, Cristina Kristal Rizzo et Sir Alice. *Accents*, David Somló et Claudia Triozzi.



Bâtards, Mathieu Desseigne-Ravel et Michel Schweizer. *L'Écllosion des gorilles au coeur d'artichaut*, Lazare et Jann Gallois. *Le Sujet des Sujets*, 20 ans de Sujets à Vif avec Frédéric Ferrer et notamment Mélissa Von Vépy

Les Intrépides

Six autrices interprètent chacune sur scène leur texte inédit sur le courage



Avec : Céline Delbecq, Penda Diouf, Julie Gilbert, Camille Laurens, Sandie Masson et Meriem Menant. Mise en scène Catherine Schaub.

Les prix 2017



Séverine Magois



Audrey Vernon



Thomas Jolly



Anne Roumanoff



Suliane Brahim



Arthur Lavandier



Claire Richard



Bertrand Tavernier
et Nils Bouaziz



Stéphanie Di Giusto



Cathy Avram et Pierre Berthelot



Claire Sonrier



Cyprien



Marie Rémond



Laurent Perreau



Gérard Pesson



Jean-Baptiste André



Les lauréats 2017



Michael Dudok de Wit



Nathalie Saugeon



Nicole Sigal



Pascal Rambert



Sébastien Laudenbach



Sabine Chevalier



Nacera Belaza, Sylvain Bouillet
et Mathieu Desseigne

Au plus près de la jeune création

Un artiste à l'école

6^e édition du 2 février au 27 avril 2017

Vivre ensemble, respecter l'autre avec ses différences, le comprendre, échanger, s'enrichir, transmettre. Plus que jamais, il est important de mener une réflexion commune pour donner aux jeunes des perspectives d'avenir, des repères et des valeurs.



20 artistes et auteurs, scénaristes, cinéastes, réalisateurs TV, comédiens, écrivains, compositeurs, photographes, plasticiens... retournent sur les bancs de l'école, du collège ou du lycée qu'ils ont fréquenté(s) durant leurs jeunes années pour des rencontres humaines et inattendues, pour témoigner de leur parcours, de leurs œuvres, des moments clés de leur carrière et renouer avec la jeune génération le temps d'un échange inédit.

Un artiste à l'école a été développé d'après une idée originale de Pascal Rogard, directeur général de la SACD.

Cinebanlieue
© Willy Vainqueur

El Mehdi AZZAM
reçoit de Pascal
Rogard, le directeur
général de la
SACD, le prix SACD
Cinebanlieue pour
son court *Bêlons*
(mai 2017)



César 2017 : le dîner des auteurs

Depuis 2015, la SACD réunit dans ses salons tous les réalisateurs et scénaristes des films sélectionnés aux César pour générer des rencontres professionnelles et des découvertes au cours d'un dîner : le dîner des auteurs. Jusqu'alors, seul les producteurs étaient invités à se rassembler dans le cadre des César. Il était du rôle de la SACD de remédier à cette situation.



Pascal Rogard, Gilles PéliSSION, Ara Aprikian



Sarah Kaminsky



Olivier Nakache



Costa-Gavras, Christine Laurent, Gérard Krawczyk



Jean Regnaud



Pascal Rogard, Josza Anjembe, Pierre-Emmanuel Lecerf



Pascal Rogard, Frédérique Bredin, Hubert Charuel



Danièle Thompson



Sébastien Laudenbach



Nessim Debbiche



Hubert Charuel et Jacques Fansten



Marie Eynard



Étienne Comar



Stephane Streker



Céline Sciamma et Julie Lethiphu



Julien Arruti



Marie Amachoukeli et Nathalie Coste-Cerdan



Victor Saint-Macary



Stéphane Foenkinos



Pierre Uytterhoeven et son épouse



Frédérique Moreau



Fadette Drouard



Léa Mysius et Alexis Ducord



Clémence Madeleine-Perdrillat, Alice Vial, Sabrina B. Karine

Statistiques des perceptions

Perceptions (HT) 2017

	PERCEPTIONS		RETENUE SACD / PERCEPTIONS			
	Montants perçus	Variation 17/16	CCSA*	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits à répartir
SPECTACLE VIVANT	62 524 515,32	-2,37 %	7 393 563,43			55 130 951,89
France	51 995 646,63	-4,44 %	7 040 946,85			44 954 699,78
Paris	17 354 201,05	-6,47 %	1 765 907,10			15 588 293,95
Province	34 641 445,58	-3,39 %	5 275 039,75			29 366 405,83
Pays à Intervention Directe	3 764 853,67	1,36 %	352 616,58			3 412 237,09
Belgique**	3 376 422,37	-0,74 %	352 616,58			3 023 805,79
Canada	388 431,30	24,18 %	0,00			388 431,30
Étranger	6 756 374,11	14,52 %	0,00			6 756 374,11
Éditions graphiques	7 640,91	-45,93 %	0,00			7 640,91
AUDIOVISUEL	165 506 463,19	3,39 %		797 305,98	13 936 653,46	150 772 503,75
France	140 597 516,31	7,96 %		673 322,43	11 965 296,49	127 958 897,39
Copie Privée	18 983 717,08	54,07 %		71 079,20	1 326 071,74	17 586 566,14
Contrats Généraux	110 629 340,49	-0,37 %		557 171,19	9 688 475,04	100 383 694,26
Contrats Individuels	1 756 716,22	2,49 %				1 756 716,22
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	9 227 742,52	79,13 %		45 072,04	950 749,71	8 231 920,77
Pays à Intervention Directe	13 838 568,17	-11,60 %		69 318,48	1 294 950,87	12 474 298,82
Belgique**	11 846 907,12	-8,76 %		59 357,39	1 110 309,52	10 677 240,21
Canada	1 991 661,05	-25,43 %		9 961,09	184 641,35	1 797 058,61
Étranger	11 070 378,71	-21,97 %		54 665,07	676 406,11	10 339 307,53
ÉCRIT	607 397,09	14,16 %		2 428,27	36 458,38	568 510,44
Droits de reprographie France	496 962,50	45,58 %		2 428,27	36 458,38	458 075,85
Droits de reprographie Belgique	110 434,59	-42,09 %				110 434,59
TOTAL GENERAL	228 638 375,60	1,78 %	7 393 563,43	799 734,25	13 973 111,84	206 471 966,08

* CCSA : Contribution à caractère social et administratif, acquittée en sus des droits par les entrepreneurs de spectacle vivant.

(Données exprimées en euros)

** Montant des perceptions excluant celles réalisées pour le compte de deAuteurs. Les perceptions effectuées pour la société deAuteurs atteignent 410 687,53 euros en Spectacle vivant et 2 417 557,60 euros en Audiovisuel.

Répartitions individuelles de droits 2017

	RÉPARTITIONS		RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
	Droits répartis	Variation 17/16	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits net
SPECTACLE VIVANT	56 187 792,46	-2,88 %	271 897,70	5 004 471,65	50 911 423,11
France	45 695 001,55	-5,58 %	226 896,48	4 303 805,60	41 164 299,47
Paris	15 780 527,82	-7,64 %	74 677,07	1 004 375,94	14 701 474,81
Province	29 914 473,73	-4,46 %	152 219,41	3 299 429,66	26 462 824,66
Pays à Intervention Directe	3 872 393,20	+12,77 %	15 936,57	344 203,38	3 512 253,25
Belgique*	3 477 804,28	+11,66 %	14 126,13	305 255,64	3 158 422,51
Canada	394 588,92	+23,60 %	1 810,44	38 947,74	353 830,74
Étranger	6 612 387,90	+9,98 %	29 026,63	356 010,49	6 227 350,78
Éditions graphiques	8 009,81	-48,72 %	38,02	452,18	7 519,61
AUDIOVISUEL	159 096 767,13	+2,39 %	11 345,71	126 608,88	158 958 812,54
France	133 507 435,65	+6,86 %	11 345,71	126 608,88	133 369 481,06
Copie Privée	9 307 090,61	+4,71 %	0,00	0,00	9 307 090,61
Contrats Généraux	115 655 946,14	+5,39 %	0,00	0,00	115 655 946,14
Contrats Individuels	1 785 203,72	+6,80 %	11 345,71	126 608,88	1 647 249,13
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	6 759 195,18	+45,61 %	0,00	0,00	6 759 195,18
Pays à Intervention Directe	13 027 949,02	-21,28 %	0,00	0,00	13 027 949,02
Belgique*	10 793 360,17	-21,11 %	0,00	0,00	10 793 360,17
Canada	2 234 588,85	-22,06 %	0,00	0,00	2 234 588,85
Étranger	12 561 382,46	-9,56 %	0,00	0,00	12 561 382,46
ÉCRIT	1 127 490,13	459,04 %	0,00	5 345,81	1 122 144,32
Droits de reprographie France	1 036 275,52	ns	0,00	0,00	1 036 275,52
Droits de reprographie Belgique	91 214,61	-53,96 %	0,00	5 345,81	85 868,80
TOTAL GENERAL	216 412 049,72	+1,39 %	283 243,41	5 136 426,34	210 992 379,97

* Les répartitions aux auteurs flamands en Belgique sont directement effectuées par deAuteurs.

(Données exprimées en euros)

Compte de gestion de l'exercice 2017

Charges

	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
I - CHARGES D'EXPLOITATION	42 123 516		42 356 229	
A - Achats et charges externes	11 376 055		10 789 388	
B - Impôts et taxes	838 004		814 748	
C - Charges de personnel	18 254 807		18 205 236	
Salaires	10 749 802		10 613 664	
Charges sociales	5 128 610		4 974 922	
Charges diverses	683 150		848 650	
Délégation de Bruxelles	1 693 244		1 768 000	
D - Autres charges d'exploitation	9 770 668		10 456 591	
a) Charges d'action sociale auteurs	3 476 200		3 861 109	
Allocations complémentaires	3 222 108		3 562 427	
Autres dépenses à caractère social	254 092		298 682	
b) Charges d'action culturelle	6 204 800		5 809 239	
Imputées sur les ressources légales	4 835 704		4 564 856	
Imputées sur les ressources volontaires	1 369 096		1 244 383	
c) Autres charges d'exploitation	89 669		786 244	
E - Dotations aux amortissements	1 483 981		1 333 982	
F - Dotations aux provisions	400 000		756 283	
II - CHARGES FINANCIERES	37 592		76 550	
Intérêts bancaires	14		0	
Pertes de change	816		2 219	
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	0		0	
Charges sur cessions de titres de participation	0		0	
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0		12 147	
Provision pour charges financières	0		0	
Quote part produits financiers rattachée à l'action culturelle	36 762		62 184	
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 938 989		436 204	
IV - INTÉRESSEMENT	493 420		411 058	
Total des charges (I+II+III+IV)	44 593 517		43 280 040	
Résultat de l'exercice	182 019		16 621	
TOTAL GÉNÉRAL	44 775 535		43 296 661	

Total du compte de résultat avec les centimes :

44 775 535,37

43 296 660,95

Ressources

	EXERCICE 2017		EXERCICE 2016	
I - RESSOURCES D'EXPLOITATION	42 431 059		41 822 517	
A - Récupération et refacturation des charges	989 600		777 779	
Récupérat. des charges d'exploitation d'action culturelle	989 600		777 779	
B - Retenues sur droits	25 009 729		24 379 375	
Retenues sur spectacle vivant	5 276 369		5 529 377	
Retenues sur audiovisuel	14 886 946		14 540 139	
Retenues sur écrit (reprographie)	29 201		56 468	
Retenues sur droits divers	0		0	
Retenues sur perceptions annexes	4 817 213		4 253 391	
C - Autres ressources d'exploitation	16 037 347		16 589 925	
a) Produits de gestion courante	842 133		979 450	
b) Produits divers	8 990 373		9 801 236	
- produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	3 222 108		3 562 427	
- autres produits	5 768 265		6 238 809	
c) Ressources d'action culturelle	6 204 841		5 809 239	
- part légale	4 835 704		4 564 856	
- part volontaire	1 369 137		1 244 383	
D - Reprises sur provisions	394 383		75 438	
II - RESSOURCES FINANCIÈRES	2 344 436		1 382 195	
Intérêts des prêts	7 679		8 838	
Produits sur créances diverses	39 597		42 267	
Revenus sur valeurs mobilières de placement	1 773 460		1 266 254	
Gains de change	6 804		1 013	
Produits nets sur cessions de titres de participation	0		0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement :				
- Sur F.C.P. SACD investissement	0		0	
- Sur autres valeurs mobilières de placement	516 895		63 822	
Reprise provision dépréciat. sur titres participatifs et créances rattachées	0		0	
Reprise provision pour charges financières	0		0	
III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	40		91 949	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	44 775 535		43 296 661	

Total du compte de résultat avec les centimes :

44 775 535,37

43 296 660,95

Bilan au 31 décembre 2017

Actif

	AU 31 DÉCEMBRE 2017			EXERCICE 2016
	Valeur brute	Amortiss. ou provision	Valeur nette	Valeur nette
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 753 443	6 407 428	2 346 015	1 226 067
Licences logiciels informatiques	8 753 443	6 407 428	2 346 015	1 226 067
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 004 651	12 683 371	8 321 281	8 878 367
Constructions :				
a) Terrain	1 784 131	0	1 784 131	1 784 131
b) Plantations	24 423	11 474	12 948	10 345
c) Agencement et aménagement des extérieurs	50 544	22 279	28 265	30 792
d) Bâtiments	5 994 555	2 652 164	3 342 391	3 441 702
e) Façade	2 101 073	1 116 833	984 239	1 054 948
f) Installation et aménagement construction	4 264 693	3 193 511	1 071 182	1 202 171
g) Installation et aménagement locaux	2 495 447	1 964 584	530 862	623 238
h) Installations techniques	1 698 107	1 491 892	206 215	232 514
Autres immobilisations corporelles :				
a) Matériel de transport	125 723	66 139	59 583	85 128
b) Matériel informatique	1 135 628	926 679	208 949	300 958
c) Matériel de bureau	322 795	307 374	15 422	26 334
d) Mobilier de bureau	979 421	912 171	67 250	86 106
e) Autres immobilisations corporelles	28 111	18 269	9 843	0
IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION	1 119 976	0	1 119 976	1 664 160
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 572 578	175 820	6 396 759	5 411 502
Titres de participation	189 109	12 147	176 962	176 717
Créances rattachées à des participations	5 418 334	163 673	5 254 662	4 266 250
Prêts	944 899	0	944 899	931 920
Dépôts et cautionnements donnés	20 235	0	20 235	36 616
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ	37 450 648	19 266 618	18 184 030	17 180 096
CRÉANCES	40 908 043	361 897	40 546 146	36 987 913
Auteurs débiteurs	2 413 999	254 136	2 159 863	1 481 292
Avances et acomptes fournisseurs	18 912		18 912	14 144
Clients et comptes rattachés	29 544 179		29 544 179	30 690 153
Personnel	4 772		4 772	9 937
État et organismes sociaux	516 742		516 742	1 158 801
Organismes professionnels	0		0	0
Autres créances	8 409 440	107 761	8 301 679	3 633 586
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	95 221 287	0	95 221 287	75 038 707
OPCVM « Monétaires »	35 796 281		35 796 281	15 083 699
OPCVM « Diversifiés » :				
- FCP SACD investissement	30 800 735		30 800 735	30 800 735
- Autres diversifiés court terme	28 448 161		28 448 161	28 978 162
OPCVM « Actions »	0		0	0
Parts sociales	50		50	50
Titres en dépôt	176 060		176 060	176 060
DÉPÔTS À TERME ET TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES	110 194 733	1 018 791	109 175 942	118 112 987
DISPONIBILITÉS	2 977 174		2 977 174	16 228 690
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	249 301 236	1 380 687	247 920 549	246 368 297
Charges constatées d'avance	385 536		385 536	330 779
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION	385 536	0	385 536	330 779
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	287 137 421	20 647 305	266 490 116	263 879 173

Total du bilan avec les centimes :

266 490 115,91

263 879 172,77

Passif

	AU 31 DÉCEMBRE 2017		AU 31 DÉCEMBRE 2016	
CAPITAL SOCIAL		2 415 435		2 320 583
REPORT À NOUVEAU		422 585		405 964
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		182 019		16 621
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES		3 020 038		2 743 167
PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX		6 853 922		7 067 109
Provision pour pensions personnel	3 237 356		3 624 665	
Provision médailles du travail	227 969		223 483	
Provision indemnités de fin de carrière	3 388 597		3 218 961	
PROVISIONS POUR LITIGES		6 778 207		4 508 182
PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE		520 576		435 534
TOTAL II - PROVISIONS		14 152 705		12 010 825
DETTES		249 142 701		248 986 645
Dépôts et cautionnements reçus	6 963		12 963	
Emprunts et concours bancaires	0		95	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 858 396		9 230 624	
Personnel	2 479 627		2 261 824	
État et organismes sociaux	12 157 944		13 433 628	
Autres crédateurs divers	3 347 905		2 597 571	
Auteurs crédateurs	51 833 127		59 563 934	
Libéralités à verser aux auteurs	4 037 535		4 405 645	
Organismes professionnels	1 403 678		1 563 037	
Droits audiovisuels à affecter	112 085 086		106 171 181	
Droits auteurs à répartir	1 139 377		1 407 303	
Droits copie privée «Part auteurs» à affecter	11 991 300		8 137 225	
Droits copie privée «Part action culturelle»	6 054 797		4 412 331	
Droits de l'écrit (France) à répartir	116 177		805 548	
Droits de la Belgique en instance d'affectation :				
Audiovisuel	32 603 008		34 091 209	
Spectacle vivant	873 414		758 685	
Reprographie, prêt,...	154 368		133 842	
TOTAL III - DETTES		249 142 701		248 986 645
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		174 671		138 536
TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION		174 671		138 536
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		266 490 116		263 879 173

Total du bilan avec les centimes :

266 490 115,91

263 879 172,77

Organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives (2015 à 2017 inclus)

Danse

Festival C'est comme ça !
Danse élargie
Dansfabrik
Extension sauvage
Faits d'hiver
Initiatives d'Artistes en Danses Urbaines
La Danse de tous les Sens
Festival June Events

Théâtre

Focus Théâtre Ouvert
En Acte(s)
Festival des Quatre Chemins
Festival du Nouveau Théâtre populaire
Grand Prix de Littérature Dramatique
Mises en capsules
Festival Ambivalence(s)
Binôme/ Le sens des mots
La Mousson d'été
L'Avant – Scène Théâtre
Le Paris des femmes
Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre
Prix Collidram
Regards Croisés
Théâtrales Charles Dullin
Avignon Festival & Compagnie
Les Nuits de Fourvière
Le 1^{er} juin des écritures théâtrales jeunesse (Scènes d'enfance et d'ailleurs)
Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
Festival des francophonies en Limousin
Piste d'envol
Les Molières
Editions Espace 34
Editions Quartett
Festival Actoral
Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre 13
Récidives
Festival Momix
Festival Impatience
Parcours d'auteurs / Festival d'automne
Fonds de soutien au théâtre privé - ASTP
Fonds SACD Théâtre (*)
Fonds SACD Humour / One Man Show (*)

Musique

Festival MUSICA
Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
Festival Manifeste (IRCAM)
Totem(s) / Académie pour de nouvelles écritures
Valorisation Lyrique
Fonds de Création Lyrique
Fonds de Création Musicale (FCM)
Fonds SACD Musique de Scène (*)

Cirque

Circus Next / Jeunes Talents Cirque Europe
Rencontres des Jonglages
Hors les Murs

Arts de la rue

Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac
Chalon dans la Rue
Ecrire pour la Rue
Auteurs d'espaces

International

Cross Chanel Theatre Reading Group
Drameducation
Fonds Transfabrik
FERA
Festival du Jamais Lu
France Odéon – Festival du cinéma français de Florence
Kids Trail
Festival Crossing the line (New York)
Sala Beckett (Barcelone)
Collection « Scène » / Bureau du Théâtre à Berlin
Fonds Gulliver / Du côté des ondes (RTBF)

Télévision

Série Séries
Festival Séries Mania
Festival de la Fiction TV (La Rochelle)
Festival des créations télévisuelles de Luchon
Les entretiens filmés de La Rochelle
FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
Le Conservatoire Européen d'écriture Audiovisuelle (CEEA)
La Maison des Scénaristes
Festival International des Scénaristes (Valence)
Talents en court
Fonds Web Séries

Animation

La Nef
Rencontres de l'Agraf
Festival National du film d'animation de Bruz
Territoires cinématographiques (Festival d'Avignon)
La Poudrière
CEEA – Les Gobelins
La Poudrière – Ciclic
Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
Forum Cartoon
Festival International du court Métrage de Clermont-Ferrand
Cartoon Movie

Cinéma

Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
Institut Lumière
Cinéma des Cinéastes
La Quinzaine des Réalistes
Semaine Internationale de la Critique
Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
Festival CinéBanlieue
Festival Premiers Plans d'Angers
Rencontres Cinématographiques de Dijon
Emergence
Festival Lumière
Grand Prix du meilleur scénariste
Festival du cinéma européen des Arcs
La Maison du Film court
Les cinéastes invitent l'ami européen (ARP)
Myfrenchfilmfestival
Festival du film court en plein air de Grenoble
Talents en Courts
FID Marseille
L'Agence du court métrage – Bref
France Odéon – Festival du cinéma français de Florence
La Ruhe
Rencontres du Moyen métrage de Brive

Radio

Festival Longueur d'Ondes
Quai du polar
Ça va, ça va le monde (RFI)
France Culture Avignon – Voix d'auteurs
Phonurgia Nova

Création Interactive

I LOVE TRANSMEDIA
Cross Video Days
Courts devant

Divers Audiovisuel

Marseille Web Festival
Montreux Comedy Festival

Actions non imputées à une discipline particulière

Association Beaumarchais – SACD
Auteurs solidaires

Trans répertoire :

Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
AFDAS (formation continue)

NB : les bénéficiaires dont le nom est suivi d'un (*) correspondent à des fonds gérés directement par la SACD, qui distribuent, via un jury indépendant, des soutiens à des auteurs et/ou des structures dans le cadre des dispositions de l'article L. 324-17.

Extrait du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice. (...)

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes de d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels. (...) »

Fait à Paris La Défense, le 26 avril 2018



Extrait de l'attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

« En notre qualité de commissaire aux comptes de la SACD et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces informations sont précisées dans le rapport de transparence. Il nous appartient d'attester ces informations. (...)

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens de l'article L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de propriété intellectuelle. Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins. »

Fait à Paris La Défense, le 26 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Mazars / Luc MARTY



www.sacd.fr
facebook.com/sacd.fr
[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis) sur Twitter



Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 bis, rue Ballu – 75442 Paris cedex 09

LE GOLF  CABARRA®
www.lgeq.fr